

**Mortimer Hope**

Directeur Associé et responsable Afrique

de Policy Impact Partners (PIP)

**Johannesbourg, le 10 mai 2022**

A Madame la Directrice Générale de  
l'Autorité de Régulation des  
Télécommunications de Côte d'Ivoire  
(ARTCI)

**Abidjan - Côte d'Ivoire**

**Objet** : Réponse à la consultation publique

V/Réf : Consultation publique relative à la mise en œuvre de la 5G en Côte d'Ivoire- **Avril 2022**

Madame la Directrice Générale,

Tout d'abord, permettez-moi de vous adresser au nom de notre organisation, nos chaleureuses félicitations pour votre nomination récente à la tête de cette institution de régulation. Je vous souhaite plein succès et vous renouvelle notre engagement à travailler avec vous pour le développement de la connectivité numérique en Afrique et en particulier en Côte d'Ivoire.

Au travers de cette contribution, je souhaite saluer et féliciter les efforts du gouvernement de la République de Côte d'Ivoire afin de rendre l'Internet accessible à toute la population, et cette consultation publique affirme encore une fois cet engagement.

Bien que n'étant pas un acteur local appelé à répondre à cette consultation publique, nous avons crû qu'il est de notre devoir, en tant qu'acteur international engagé dans la promotion des politiques de développement du numérique, d'attirer votre attention sur l'utilisation de certaines bandes de fréquences pour les réseaux locaux sans fil, opérant sous un régime exempté de licence (plus connu sous le nom Wi-Fi) dans le monde.

En effet, le Wi-Fi peut actuellement utiliser deux bandes de fréquences principales : 2,4 GHz (de 2 400 à 2483,5 MHz) et 5 GHz (de 5 150 à 5 350 et 5 470 à 5 725 MHz). Durant ces dernières années, nous avons assisté à une croissance rapide des besoins en spectre Wi-Fi et à une prolifération

des usages Wi-Fi particulièrement. Malheureusement, les allocations en spectre n'ont pas suivi ce besoin, et ces bandes deviennent de plus en plus encombrées. Ceci a conduit la Wi-Fi Alliance à s'ouvrir à de nouvelles bandes de fréquences afin de pallier aux besoins Wi-Fi, en s'intéressant à la bande 6 GHz pour le Wi-Fi 6E et future génération Wi-Fi. Ainsi, nous assistons depuis janvier 2020, à une dynamique internationale où nombreux pays ou instances régionales annoncent avoir adopté la bande 6 GHz pour les usages Wi-Fi.

Le Wi-Fi représente une technologie sans-fil très importante pour les utilisateurs professionnels et particuliers, elle est ainsi devenue un pilier de la connectivité mobile, en supportant les utilisations en environnement domestique, industriel, logistique, agricole, rural, pédagogique et hospitalier. Sans oublier que le Wi-Fi à lui seul écoule plus de trafic que les technologies sans-fil opérant sous licence. Ceci est dû au fait qu'une solution pour pallier la demande croissante en débit sur les réseaux cellulaires s'appuie depuis longtemps sur les réseaux Wi-Fi, ce qui a permis aux opérateurs de décongestionner et de répondre aux besoins des utilisateurs. De la 2G à la 3G, de la 3G à la 4G puis vers la 5G maintenant, la décongestion vers le Wi-Fi continue d'augmenter en quantité et en importance.

Enfin, j'attire votre attention sur la mise en œuvre de la Recommandation UAT-R005 sur les technologies émergentes adoptée en juillet 2021 pour le WIFI 6GHz dans la bande (5925-6425 MHz) et qui demande un accès exempté de licence à tous les Etats Membres de l'UAT.

Tout en reconnaissant à tous les Etats le droit souverain d'en disposer de leurs ressources spectrales, nous vous prions Madame la Directrice Générale, de tenir compte de ces remarques quand vous considèrerez la mise en œuvre de la 5G en Côte d'Ivoire.

Veillez agréer, Générale Madame la Directrice, l'expression de mes considérations distinguées.



**Mortimer Hope**